



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Direction Départementale de la
Protection des Populations
02007 LAON Cedex

(ddpp@aisne.gouv.fr)

Lille, le 09 juillet 2019

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, pour le projet d'extension d'un élevage de volailles de chair sur la commune
d'Aizelles (02) – EARL Merlo

N° d'enregistrement Garance : 2019_3558

Monsieur,

Vous avez saisi le 07/05/2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en
objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de
trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité
environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,



Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de l'Aisne
DREAL Hauts-de-France